



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-554

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-10-17-00060 - arrêté modificatif 17 octobre 2025 portant délégation de signature sur le champ de compétences préfectorales de la DRAJES pour la région académique Hauts-de-France (2 pages)	Page 3
R32-2025-10-16-00006 - arrêté modificatif du 16 octobre 2025 portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière (1 page)	Page 5
R32-2025-10-17-00059 - arrêté modificatif du 17 octobre 2025 sur le champ de compétence de la rectrice de région académique Hauts-de-France (DRAJES) (2 pages)	Page 6



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif portant délégation de signature sur le champ de compétences préfectorales relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France,
rectrice de l'académie de Lille,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté du 17 décembre 2019 portant nomination de **Monsieur Michel DAUMIN** dans l'emploi de secrétaire général de région académique Hauts-de-France ;
- Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux intitulés, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- Vu** le décret du 17 janvier 2024 nommant **Monsieur Bertrand GAUME**, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu** l'arrêté du 10 février 2025 portant nomination de **Monsieur Meidhi VERMEULEN** dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** le décret du 12 mars 2025 portant nomination de **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025 portant délégation de signature à la rectrice de région académique des Hauts-de-France au titre des compétences relevant du champ de la jeunesse et des sports mises en œuvre par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région académique des Hauts-de-France ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 portant délégation de signature sur le champ de compétences préfectorales relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France et l'arrêté modificatif en date du 27 mai 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté rectoral du 27 mai 2025 susvisé est modifié comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Meidhi VERMEULEN, la délégation de signature sera exercée par **Madame Bochra EL-HAMMOUYI**, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et par **Monsieur Pierre Alexis LATOUR**, délégué régional académique adjoint à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Bochra EL-HAMMOUYI ou de Monsieur Pierre Alexis LATOUR, la délégation de signature sera exercée par :

Jérémy DAVELU : responsable du pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage,
Ulysse PERRIN-MORALES : responsable du pôle des métiers de l'animation et du sport,
Olivier MARTINACHE : responsable adjoint du pôle des métiers de l'animation et du sport,
Caroline PLESNAGE : responsable du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes,
Chloé TODOSKOFF : responsable adjointe du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes,
Caroline PRUDHOMME : responsable du pôle réglementation, protection des populations et intégrité,
Albert PERNET : responsable adjoint du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie,

pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025 susmentionné, au nom du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France et entrant dans le champ de leurs attributions liées à leur pôle ».

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 octobre 2025

Sophie BÉJEAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a loop, and a diagonal stroke extending upwards and to the right.



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière (services de région académique, rectoraux et départementaux)

La rectrice de région académique Hauts-de-France,
rectrice de l'académie de Lille,
chancelière des universités,

Vu le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2025 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Sophie Béjean, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière et ses arrêtés modificatifs des 15 mai, 27 mai et 8 juillet, 22 août 2025 et 11 septembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 4 de l'arrêté rectoral modificatif du 8 juillet 2025 est modifié comme suit : « Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Damien CUNY**, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation, à l'effet de signer toutes opérations relatives à la dépense publique relevant du périmètre de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ainsi que toutes mesures relatives à la gestion du BOP 172.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien CUNY, la subdélégation de signature sera exercée par Monsieur Florent GOMEZ, délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation ».

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 octobre 2025

Sophie BÉJEAN



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif portant délégation de signature sur le champ de compétences de la rectrice de région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du sport ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code du service national ;
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2019 portant nomination de **Monsieur Michel DAUMIN** dans l'emploi de secrétaire général de région académique Hauts-de-France ;
Vu le décret du 11 mai 2023 portant nomination de **Monsieur Jean-Roger RIBAUD**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;
Vu le décret du 16 juin 2023 portant nomination de **Monsieur Olivier COTTET**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de **Monsieur Pierre MOYA** en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;
Vu l'arrêté du 10 février 2025 portant nomination de **Monsieur Meidhi VERMEULEN** dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
Vu le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports ;
Vu l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux intitulés, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
Vu l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France et l'arrêté rectoral modificatif en date du 27 mai 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté rectoral du 27 mai 2025 portant délégation de signature sont modifiées comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 : « S'agissant des compétences qui s'exercent au niveau régional, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel DAUMIN**, secrétaire général de région académique, et à **Monsieur Meidhi VERMEULEN**, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- les partenariats et réseaux formations aux métiers de l'animation et du sport,

- les décisions conjointes d'habilitation des Maisons Sport-Santé en lien avec l'ARS, les renouvellements d'habilitation, les suspensions et retraits d'habilitation ainsi que les refus,
- la délivrance des diplômes professionnels dans les champs de l'animation et du sport,
- la délivrance des diplômes de l'animation volontaire,
- la validation des acquis de l'expérience pour les diplômes du champ des professions de l'animation et du sport,
- la qualité des formations du champ des professions de l'animation et du sport,
- l'agrément des centres de formation des clubs sportifs professionnels,
- les observations et études champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et champ sport,
- l'inspection, le contrôle et l'évaluation des formations aux métiers de l'animation, du champ des professions du sport et aux diplômes de l'animation volontaire,
- les expérimentations sociales,
- la mobilité des jeunes,
- les FONJEP BOP 163,
- la qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs,
- la gestion et la mise en œuvre du service national universel et sa réserve,
- l'accès des jeunes à l'information,
- la gestion des conseillers techniques sportifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Meidhi VERMEULEN, la délégation de signature sera exercée par **Madame Bochra EL-HAMMOUYI**, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et **Monsieur Pierre Alexis LATOUR**, délégué régional académique adjoint à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Bochra EL-HAMMOUYI ou de Monsieur Pierre Alexis LATOUR, la délégation de signature sera exercée par :

Jérémy DAVELU : responsable du pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage,
 Ulysse PERRIN-MORALES : responsable du pôle des métiers de l'animation et du sport,
 Olivier MARTINACHE : responsable adjoint du pôle des métiers de l'animation et du sport,
 Caroline PLESNAGE : responsable du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes,
 Chloé TODOSKOFF : responsable adjointe du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes,
 Caroline PRUDHOMME : responsable du pôle réglementation, protection des populations et intégrité,
 Albert PERNET : responsable adjoint du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie,

pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus au nom du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France et entrant dans le champ de leurs attributions liées à leur pôle ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature sont maintenues.

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 octobre 2025

Sophie BÉJEAN